

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée du 6 février 2018
 - 2.1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 février 2018
 - 2.2. Suites au procès-verbal de l'assemblée du 6 février 2018
3. Présentation du rapport d'autoévaluation du programme Technologie de l'électronique et dépôt au Comité d'étude des programmes
4. Présentation du Cadre de référence de gestion des stages
5. Adoption de la révision de la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études* (PIEPE)
6. Adoption de la mise à jour des *Conditions d'admission et cheminement scolaire 2018-2019*, en lien avec les récents changements en vigueur dans le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC)
7. Information
 - 7.1. Suivi sur le rapport préliminaire de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) sur le système d'assurance qualité du Cégep
8. Levée de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA COMMISSION DES ÉTUDES DU CÉGEP ÉDOUARD-MONTPETIT TENUE LE 6 MARS 2018, À LA SALLE B-105A DU CAMPUS DE LONGUEUIL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachel Belzile
Vanessa Blais
Valérie Blanc
Luce Bourdon
Nancy Chaput
Martin Choquette
Monique Delisle
Guylaine Fontaine
Annie Houle
Jean Labbé

Sylvain Légaré
Lise Maisonneuve
Étienne Marcotte
Louis-Philippe Ménard
Josée Mercier
Brigitte Pelletier
Serge Rancourt
Pierre Rannou
Robert Saletti
Julie Tougas-Ouellette

INVITÉ :

Michel Larose, coordonnateur du programme et du département de Technologie de l'électronique

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN LÉGARÉ, APPUYÉ PAR BRIGITTE PELLETIER, ET UNANIMEMENT RÉSOLU, d'approuver l'ordre du jour, tel que proposé.

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

2.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 6 FÉVRIER 2018

IL EST PROPOSÉ PAR MONIQUE DELISLE, APPUYÉE PAR JULIE TOUGAS-OUELLETTE, ET UNANIMEMENT RÉSOLU, d'approuver le procès-verbal de l'assemblée du 6 février 2018, incluant la modification suivante :

- **PAGE 3, POINT 6, QUATRIÈME PARAGRAPHE** : Il est demandé d'ajouter « plus particulièrement l'article 4.4 sur la composition du comité-aviséur ».

2.2. SUITES AU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 6 FÉVRIER 2018

- **POINT 2.2, TROISIÈME TIRET, INFORMATION SUR LA LOI 62 SUR LA NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE L'ÉTAT** : Il est confirmé que la Boussole interculturelle présentera son avis sur l'application de la loi n° 62 sur la neutralité religieuse de l'État lors d'un comité de direction ce printemps pour ensuite le présenter à une Commission des études.
- **POINT 5, RÉVISION DU CADRE DU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D'ÉTUDES CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)** : Il est annoncé que le Comité d'étude des programmes (CEP) se rencontrera le 20 ou le 27 mars prochain afin d'analyser la proposition de révision du document *Cadre du suivi de la mise en œuvre d'un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)*, pour ensuite déposer un avis à la Commission des études.
- **POINT 8, AVIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : RÉPONSE DU CÉGEP ÉDOUARD-MONTPETIT À L'APPEL DE PROPOSITIONS POUR LE FUTUR PROGRAMME DE TECHNOLOGIE DE L'ÉCHOGRAPHIE MÉDICALE** : À la suite de l'adoption au conseil d'administration du dossier de proposition du Cégep pour le futur programme de Technologie de l'échographie médicale, il est confirmé que les documents ont été transmis au Ministère le 23 février dernier.
- **POINT 9.2, RENCONTRE AVEC LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE L'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL (CEEC)** : M^{me} Josée Mercier confirme qu'elle a rencontré le 8 février dernier les coordonnateurs de littérature et de philosophie de l'ÉNA ainsi que les enseignants de ces départements pour discuter des adaptations effectuées dans les cours afin de répondre aux exigences de la CEEC sur la formation générale propre. Cette rencontre a permis de faire ressortir des éléments intéressants qui seront partagés avec la Table de concertation de la formation générale.

3. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'AUTOÉVALUATION DU PROGRAMME TECHNOLOGIE DE L'ÉLECTRONIQUE ET DÉPÔT AU COMITÉ D'ÉTUDE DES PROGRAMMES

M^{me} Nancy Chaput, conseillère pédagogique au Service des programmes, et M. Michel Larose, coordonnateur du programme Technologie de l'électronique, présentent les principaux éléments du rapport et expliquent la façon de structurer l'analyse, c'est-à-dire l'approche par enjeu. En effet, les enjeux ont d'abord été choisis selon les priorités déterminées par le comité d'autoévaluation, pour ensuite être arrimés aux exigences de la CEEC afin de permettre de respecter les six critères qu'elle prescrit. Enfin, les quinze recommandations sont présentées ainsi que le plan d'action élaboré sur un échéancier de trois ans. À la suite des commentaires de l'assemblée, il ne semble pas nécessaire de déposer le rapport d'autoévaluation du programme Technologie de l'électronique au Comité d'étude des programmes.

IL EST PROPOSÉ PAR VALÉRIE BLANC, APPUYÉE PAR SERGE RANCOURT, ET UNANIMEMENT RÉSOLU, de recommander au conseil d'administration l'approbation du rapport d'autoévaluation du programme Technologie de l'électronique, tel que proposé.

4. PRÉSENTATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE GESTION DES STAGES

M^{me} Lise Maisonneuve présente l'historique de l'élaboration du *Cadre de référence de gestion des stages*, qui a débuté en 2015 par différentes étapes de consultations auprès des départements avec stages. Les membres de l'assemblée prennent la parole. Il est reconnu que la consultation auprès des départements avec stages doit se poursuivre puisque celle-ci ne semble pas avoir été complétée dans tous départements avec stages. Ainsi, il est statué par l'assemblée qu'une rencontre de type Forum des coordonnateurs, incluant les coordinations de départements avec stages, aura lieu avec les membres du Comité des orientations pédagogiques afin d'émettre un avis sur le *Cadre de référence de gestion des stages* pour une Commission des études ultérieure.

5. ADOPTION DE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES (PIEPE)

M. Étienne Marcotte présente l'avis du Comité des orientations pédagogiques (COP) sur la révision de la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études* (PIEPE). En effet, à la suite de la rencontre du COP du 13 février dernier, il est recommandé à l'assemblée d'adopter la révision de la Politique.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LABBÉ, APPUYÉ PAR MONIQUE DELISLE, ET UNANIMEMENT RÉSOLU, de recommander au conseil d'administration l'adoption de la révision de la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études* (PIEPE), tel que proposé.

Il est précisé par les membres du COP qu'il serait souhaitable pour la prochaine révision de cette politique qu'un enseignant ayant participé à un processus d'autoévaluation soit invité à une rencontre du comité, tel que spécifié à l'article 6.4 du *Règlement de la Commission des études*.

6. ADOPTION DE LA MISE À JOUR DES CONDITIONS D'ADMISSION ET CHEMINEMENT SCOLAIRE 2018-2019, EN LIEN AVEC LES RÉCENTS CHANGEMENTS EN VIGUEUR DANS LE RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DES ÉTUDES COLLÉGIALES (RREC)

M^{me} Annie Houle explique les modifications apportées au document *Conditions d'admission et cheminement scolaire 2018-2019*, plus spécifiquement au niveau des articles 4.2.1 et 6.3.2. Ces modifications permettent de tenir compte des récents changements apportés au RREC.

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE RANNOU, APPUYÉ PAR JEAN LABBÉ, ET UNANIMEMENT RÉSOLU, de recommander au conseil d'administration l'adoption du document révisé *Conditions d'admission et cheminement scolaire 2018-2019* qui rend compte des changements récents en vigueur dans le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC).

7. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1. SUIVI SUR LE RAPPORT PRÉLIMINAIRE DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL (CEEC) SUR LE SYSTÈME D'ASSURANCE QUALITÉ DU CÉGEP

M^{me} Josée Mercier annonce que le rapport préliminaire de la visite de la CEEC du printemps 2017 a été reçu le 31 janvier dernier. Il est précisé qu'il n'y a pas de recommandations d'émissions dans le rapport, mis à part les attentes quant au plan d'action inclus dans le Rapport d'autoévaluation du système d'assurance qualité du Cégep. Il est précisé que le Cégep a jusqu'au 20 mars 2018 pour émettre des demandes de modifications. Le rapport officiel sera ensuite émis, puis diffusé publiquement.

7.2. COMITÉ SUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE (CREPS)

M^{me} Lise Maisonneuve ajoute un point d'information. En effet, elle annonce la nomination de M. François Guay, directeur adjoint à la Direction de la formation continue et des services aux entreprises, au sein du CREPS en tant que représentant de la Formation continue. Également, il est précisé que le CREPS aimerait avoir un membre de l'ÉNA au sein du comité.

7.3 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Communauté de la Commission des études

- Ordre du jour de l'assemblée du 6 mars 2018
- Procès-verbal de l'assemblée du 6 février 2018
- Rapport d'autoévaluation du programme Technologie de l'électronique
- Présentation PowerPoint de l'autoévaluation du programme Technologie de l'électronique
- *Cadre de référence de gestion des stages*
- Révision de la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études* (PIEPE)
- Cadre de référence de l'évaluation des PIEPE par la CEEC
- Résolution du Comité des orientations pédagogiques - PIEPE
- Mise à jour des *Conditions d'admission et cheminement scolaire 2018-2019*

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée (15 h 29).



Étienne Marcotte
Secrétaire de la Commission¹



Jacinthe Noreau
Secrétaire de l'assemblée

¹ La version originale signée est archivée à la Direction des études.